

La Lettre

de la Fondation de la Résistance

Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993.
Sous le Haut Patronage du Président de la République
n° 100 – mars 2020 – 5,50 €

numéro
100



Dossier thématique

L'héritage de la Résistance



Sommaire

NUMÉRO SPÉCIAL

L'héritage de la Résistance

Première partie - Un héritage qui a façonné la société française contemporaine

- La constitution d'un modèle social créé dans la clandestinité par la Résistance française p. 3
Par Fabrice Grenard
- Entretien avec Claire Andrieu sur les origines et la portée du CNR p. 4
- L'idée européenne défendue par la Résistance p. 5
Par Fabrice Grenard
- Pierre Sudreau : « Je suis devenu Européen dans les camps » p. 5
- La naissance de la V^e République, comme nouveau modèle et nouvelle symbolique politique p. 6
Par Fabrice Grenard
- Le Dictionnaire historique de la Résistance, témoin des évolutions du travail des résistants p. 7
Par Fabrice Grenard

Deuxième partie - La transmission de l'histoire et la mémoire de la Résistance

- Le rôle des associations issues de la Résistance et de la Déportation p. 8-9
Par Frantz Malassis
- Le Concours national de la Résistance et de la Déportation, entre histoire, mémoire et citoyenneté p. 9-10
Par Frantz Malassis et Hélène Staes
- Une Fondation pour sauvegarder l'héritage historique et moral de la Résistance p. 11
Par Frantz Malassis
- Les musées de la Résistance, et de la Déportation, une demande sociale ancrée dans le territoire p. 12-13
Par Fabrice Grenard
- Entretien avec Marie-Claire Ruet sur le futur parcours de son musée p. 13
- La Résistance, une constante source d'inspiration p. 14
Par Hélène Staes
- Les lieux de mémoire de la Résistance, entre hommage et souvenir p. 15
Par Fabrice Bourrée
- Entretien avec le préfet Victor Convert sur le bilan et l'avenir de la Fondation de la Résistance p. 16

La Résistance est notre héritage commun car c'est une période fondatrice qui a marqué durablement notre société contemporaine au même titre que la Révolution française. Ces deux périodes de notre histoire sont somme toute comparables à plus d'un titre. Limitées dans le temps, elles ont toutes deux été des laboratoires d'idées, des creusets où, dans l'action, des hommes et des femmes ont donné le meilleur d'eux mêmes, sacrifiant souvent leur existence pour l'intérêt général avec cette même volonté de changer radicalement la société pour la rendre plus juste. Ainsi, le 15 mars 1944 à Paris, en pleine Occupation, était adopté le programme du Conseil national de la Résistance. Ce texte fondateur a servi de matrice aux réformes sociales et économiques mises en œuvre en France à la Libération par le Gouvernement provisoire de la République française avec le soutien de la quasi-totalité des forces politiques. C'est, avec le message du refus d'accepter l'inacceptable, tout le sens de l'héritage que nous a légué cette cohorte de volontaires qui formait les rangs de la Résistance française.

Depuis la fin de la guerre, les résistants de tous horizons se sont mobilisés pour transmettre aux générations futures leur histoire et le sens particulier de leur engagement créant des associations, des musées, des lieux de mémoire et un outil extraordinaire qu'est le Concours national de la Résistance et de la Déportation. Ce concours, initiative du milieu associatif issu de la Résistance et de la Déportation, dont nous sommes les héritiers directs, est pour moi essentiel car il constitue la pierre angulaire de la transmission aux jeunes générations de cette histoire et de cette mémoire tout en contribuant à leur formation civique. Cet héritage moral nous oblige, et il est aujourd'hui de notre devoir de nous engager pour le défendre fermement et assurer sa promotion auprès des élèves et des enseignants.

Pour marquer la sortie du 100^e numéro de notre revue, nous avons décidé que l'intégralité de ses pages rappelle l'héritage que nous a légué la Résistance française et combien il est vivace aujourd'hui. Ce numéro 100 constitue pour moi l'occasion de remercier tous ceux qui ont contribué à ce que *La Lettre de la Fondation de la Résistance* paraisse régulièrement tout en la faisant évoluer pour qu'elle devienne une revue de référence, dont les dossiers thématiques sont appréciés des lecteurs et notamment du monde enseignant.

La lecture de ce numéro permet de mesurer en filigrane le rôle essentiel de la Fondation de la Résistance dans la transmission de l'histoire et de la mémoire de cette période. À la veille de ses trente ans d'existence, elle démontre le bien-fondé de ses missions léguées comme une feuille de route par des résistants de tous horizons dans l'espoir qu'elle puisse continuer à transmettre leur héritage au-delà de leurs propres existences. Car il faut le rappeler, depuis sa création en 1993, la Fondation de la Résistance assume trois missions essentielles : encourager la recherche historique et lutter contre toutes les formes de négationnisme ; transmettre au plus large public l'histoire et les valeurs civiques qui motivaient les acteurs de la Résistance et enfin sauvegarder la mémoire de tous les actes individuels et collectifs, ayant marqué la résistance intérieure et extérieure contre l'occupant nazi entre 1940 et 1945 et accueillir les associations d'anciens résistants ne pouvant plus exister par elles-mêmes.

Mais toutes les actions que nous menons, qu'elles touchent aux domaines de la recherche historique, de la pédagogie, de la mémoire et de la diffusion de ces connaissances par nos publications papiers ou numériques, nécessitent des moyens financiers qu'il est aujourd'hui de plus en plus difficile à réunir. C'est pourquoi j'appelle tous ceux qui le peuvent à soutenir nos actions par un don, un legs, un abonnement de soutien à notre revue⁽¹⁾... Vos soutiens, même les plus modestes, sont pour nous très précieux. Ils témoignent de votre volonté de nous voir poursuivre les missions assignées par nos fondateurs qui voulaient que les valeurs pour lesquels ils avaient combattu survivent et inspirent les générations futures devenant ainsi leurs héritiers. ●



Le mot du Président

G. Levy

Gilles Pierre LEVY

Président de la Fondation de la Résistance

(1) Voir le bulletin détachable qui vous permet de vous abonner à notre revue et de faire un don ou un legs.

L'HÉRITAGE DE LA RÉSISTANCE



Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne

Les membres du Conseil national de la Résistance réunis le 10 septembre 1944.

Ils ne sont cependant pas au complet puisque sont notamment absents les représentants de Combat et de l'OCM. Le CNR comptait 16 membres, 5 titulaires ayant été appelés à siéger à l'Assemblée consultative à Alger et 4 ayant été arrêtés, ce sont au total 25 personnes qui ont siégé au CNR auquel il faut ajouter Jean Moulin, son premier président, arrêté le 21 juin 1943 et mort le 8 juillet 1943.

PREMIÈRE PARTIE – UN HÉRITAGE QUI A FAÇONNÉ LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE CONTEMPORAINE

La Résistance n'a pas été seulement un combat contre l'occupant allemand et le régime de Vichy ayant fait le choix de la collaboration avec le vainqueur. Elle a également consisté à préparer l'après-guerre et à réfléchir aux réformes qui permettraient d'instaurer une société plus juste et égalitaire. Les principales réformes de structure adoptées à la Libération par le Gouvernement provisoire de la République française et la IV^e République ont été pensées par les résistants dans la clandestinité. Elles ont débouché sur une nouvelle société dont nous sommes aujourd'hui encore les héritiers.

La constitution d'un modèle social créé dans la clandestinité par la Résistance française

Par Fabrice Grenard

L'unité de la Résistance n'allait pas forcément de soi du fait de la grande diversité de ses composantes. L'unification de toutes les organisations de la Résistance intérieure au printemps 1943 au sein du Conseil national de la Résistance (CNR), grâce aux efforts de Jean Moulin, n'en fut que plus remarquable. Et l'adoption d'un programme d'action commun le 15 mars 1944, qualifié de « charte du CNR », permet de créer un accord sur les grandes réformes à mener dans le pays lorsque celui-ci sera libéré. Diffusé clandestinement sous la forme d'un opuscule intitulé « Les jours heureux », ce programme comprend une série de mesures. Sur le plan politique, il prévoit le rétablissement de la démocratie, du suffrage universel et de la liberté de la presse. Au niveau économique, il souhaite instaurer « une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières

de la direction de l'économie et le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés ».

Des mesures sociales enfin, doivent permettre un rajustement des salaires, le rétablissement d'un syndicalisme indépendant et « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence ». Ces réformes sont soutenues par toutes les familles politiques engagées dans la Résistance, des communistes jusqu'aux représentants de la droite républicaine. Un tel consensus politique n'a aucun équivalent dans l'histoire contemporaine française. Né dans la clandestinité, le programme du CNR a servi de matrice aux principales réformes économiques et sociales mises en œuvre par le Gouvernement provisoire de la République française à la Libération, notamment les nationalisations et la création de la Sécurité sociale.



Coll. Fondation de la Résistance

Libération n° 46, édition zone Sud, numéro spécial de mai 1944. Libération, journal d'obédience socialiste, est le seul à publier *in extenso* le programme du Conseil national de la Résistance pendant la clandestinité.

Entretien avec Claire Andrieu sur les origines et la portée du CNR

Professeur d'histoire contemporaine à Sciences-Po, spécialiste d'histoire politique et sociale du XX^e siècle, Claire Andrieu a publié plusieurs ouvrages sur la Résistance et la Libération, parmi lesquels *Le Programme commun de la Résistance: des idées dans la guerre* (éditions de l'Érudit, 1984). Membre du comité historique et pédagogique de la Fondation de la Résistance, elle a notamment participé à la rédaction du dossier thématique de *La Lettre de la Fondation de la Résistance* consacré au CNR (n° 73, juin 2013).

Quelles sont les sources d'inspiration du programme du CNR?

Les sources d'inspiration du programme du CNR sont multiples et antérieures à la guerre. Les idées contenues dans le programme sont d'abord celles d'une époque. Elles transcendent les frontières, mais les circonstances leur ont donné une acuité et une popularité particulière en France. Depuis 1918, la CGT, alors relativement indépendante des partis de gauche, demandait que les grandes entreprises connaissent une « nationalisation industrialisée ». Le parti communiste, d'abord hostile aux nationalisations dans lesquelles il voyait une réforme du capitalisme et non la révolution bolchévique attendue, s'est rallié à ce type de mesure

au moment du Front populaire. Par ailleurs, la nationalisation de l'électricité et du gaz représentait une rationalisation déjà envisagée dans l'entre-deux-guerres et souhaitée dans les milieux technocratiques non conformistes et/ou modernisateurs. La réforme de la Banque de France, en 1936, et la création de la SNCF en 1937 constituaient des précédents qui engageaient à considérer comme normale l'intervention croissante de l'État dans l'économie. La conversion des élites à cette intervention a commencé dans les années trente. Le New Deal mis en œuvre par Roosevelt a représenté un modèle. Par ailleurs, l'Occupation a constitué un accélérateur de cette évolution politique et sociale. L'exploitation économique du pays par l'occupant,

les pénuries et la dureté des conditions de vie qui en ont résulté ont fait monter la pression sociale en faveur des nationalisations conçues comme une mesure de justice sociale. La conjonction de la poussée sociale et du mouvement des idées en faveur de l'économie dirigée a permis la mise en œuvre d'un programme de « réformes de structure » et de « retour à la nation des grands moyens de production » de grande ampleur.

Quelle est la réception du programme du CNR?

La réception du programme a été immédiatement favorable dans l'opinion, dès la Libération. Les sondages de l'IFOP du mois de septembre 1944 et dans les mois suivants, le montrent. Dès décembre 1944, le gouvernement

du général de Gaulle décidait la prise en mains par l'État des houillères du Nord, et la Sécurité sociale a été créée par ordonnance en octobre 1945. Les élections d'octobre 1945 ont donné la grande majorité des voix aux partis qui soutenaient le programme (PCF, SFIO, et MRP, à des degrés divers). Les lois de nationalisations ont été votées à près de 90 % des voix à l'Assemblée nationale entre décembre 1945 et avril 1946.

Quelle place occupe le programme du CNR dans la mémoire collective depuis la fin de la guerre? Comment se traduit son héritage politique et syndical?

La place du programme du CNR dans la mémoire collective a varié selon les époques. La guerre froide a contribué à enterrer le souvenir de ce vecteur de l'union nationale et démocratique. À partir de l'automne 1947, ni les communistes ni les gaullistes n'ont tenu à rappeler leur solidarité de la veille. Dans les années 1980, avec le retour du libéralisme économique comme idéologie dominante, le programme a retrouvé par contre-coup une jeunesse et une fonction, celle de servir d'étendard aux tenants de l'intervention de l'État dans l'économie. « La démocratie économique et sociale » que le programme du CNR posait comme principe fondateur a retrouvé son sens militant des années de clandestinité et de Libération. Le fait qu'en France, à la différence de ce qui s'est passé au Royaume-Uni, les mesures adoptées dans le sillage du programme du CNR aient été adoptées à la quasi-unanimité, et non selon un clivage gauche-droite, a consolidé l'ancrage de ces mesures dans une mémoire nationale.



Coll. famille Corbin

Le 27 mai 1945, 48 rue du Four à Paris, commémoration de la création du Conseil national de la Résistance avec certains de ses membres. Debout Georges Bidault rend hommage à Jean Moulin, auquel il succéda à la tête du CNR après son arrestation et sa mort le 8 juillet 1943. Un portrait est placé symboliquement à la place qu'occupait l'ancien préfet lors de la première réunion du 27 mai 1943.



Archives du Sénat

Lucien Tharradin, l'initiateur des jumelages franco-allemands.

Les jumelages ont été importants dans la dynamique de la réconciliation franco-allemande. Dans les années 1950, l'idée du jumelage de communes en Europe naît sous l'impulsion de Lucien Tharradin, résistant déporté à Buchenwald, sénateur-maire de Monbéliard qui jette les premières bases d'un jumelage avec Ludwigsburg (Bade-Wurtemberg). Naturellement, le mouvement s'accélère après le traité de l'Élysée (1963) pour atteindre aujourd'hui plus de 2200 jumelages franco-allemands.

Les différentes formes de résistance qui se développent dans les pays occupés par l'Allemagne nazie entre 1939 et 1945 s'inscrivent d'abord dans des histoires nationales, obéissant à des logiques spécifiques selon les pays concernés et le type d'occupation pratiqué. Il n'y eut aucune organisation de résistance transnationale au cours de la période, à l'exception de quelques réseaux agissant dans plusieurs pays afin de développer des filières transfrontalières de sauvetage (le réseau Comète par exemple, actif à la fois en Belgique et en France).

Les résistants en Europe prennent conscience de partager une lutte et un destin communs

Mais en partageant une lutte commune contre le nazisme, les résistants prennent aussi conscience de la dimension européenne de leur engagement avec la volonté de construire après la fin de la guerre et la victoire contre le Reich une Europe unie capable de mettre un terme aux conflits qui ont frappé le continent du fait de l'exacerbation des nationalismes.

Ces sentiments européens sont peut-être plus forts encore chez les résistants-déportés qui partagent tous un destin commun en subissant l'univers concentrationnaire nazi, comme en témoigne l'expérience de Pierre Sudreau (voir encadré). Dans certains camps de concentration sont d'ailleurs mises en place des organisations clandestines d'entraide et de lutte dans lesquelles se retrouvent des déportés de toutes les nationalités. Ce fut le cas par exemple à Buchenwald où a été constitué un Comité international clandestin au sein duquel le communiste Marcel Paul représentait les déportés français.

L'idée européenne défendue par la Résistance

Par Fabrice Grenard

S'ils ne l'étaient pas forcément avant la guerre, beaucoup de résistants sont devenus européens à la faveur de leur combat contre le nazisme et, pour certains, en faisant l'expérience de l'univers concentrationnaire. L'idée européenne s'impose pour eux à la fin de la guerre comme un moyen de mettre fin aux conflits successifs qui ont ravagé le continent.

Les « pères de l'Europe » sont souvent d'anciens résistants

À la fin de la guerre, les personnalités qui œuvrent le plus en faveur d'un rapprochement entre les pays européens pour préserver la paix et poser ainsi les premières bases de la construction européenne sont souvent d'anciens résistants, comme le montrent les exemples d'Henri Frenay, Jean Monnet ou Robert Schumann en France, mais aussi ceux du militant antifasciste Alice de Gasperi en Italie ou de Paul-Henri Spaak en Belgique. Au cœur de cette idée européenne se trouve également la nécessité d'une réconciliation franco-allemande, indispensable pour la création d'une Europe unie. En 1963, le traité de l'Élysée, voulu par le général de Gaulle constitue un symbole fort de cette réconciliation⁽¹⁾. Nés sous l'impulsion d'un ancien

résistant déporté à Buchenwald, Lucien Tharradin, les jumelages entre communes françaises et allemandes ont joué un rôle important dans cette dynamique de rapprochement entre les ennemis d'hier.

Si l'Europe est aujourd'hui de plus en plus contestée et que certains aspects de la construction européenne sont remis en cause, le maintien de la paix depuis 1945 et la disparition des conflits qui avaient pu opposer l'Allemagne et la France entre 1870 et 1945 n'en restent pas moins une avancée considérable. Il s'agit bien du principal héritage laissé par les « fondateurs de l'Europe » qui étaient aussi souvent d'anciens résistants.

(1) Cf. « Le Cinquantième anniversaire du traité de l'Élysée, un lieu de mémoire de la réconciliation franco-allemande. Entretien avec Stéphane Hessel » in *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 71, décembre 2012.

Pierre Sudreau : « Je suis devenu Européen dans les camps »

Président de la Fondation de la Résistance entre 2006 et 2009 après avoir été à l'origine de sa création, l'ancien ministre du général de Gaulle Pierre Sudreau était un européen convaincu.

Nommé en 1942 responsable pour la zone Nord du réseau Brutus, arrêté en novembre 1943 à la suite d'une trahison, Pierre Sudreau est déporté au camp de concentration de Buchenwald en mai 1944. Il y subira jusqu'en avril 1945 toutes les horreurs du système concentrationnaire. Dans le témoignage qu'il publie à la fin de sa vie, il explique comment l'expérience des camps et le fait de côtoyer à Buchenwald des déportés de toute l'Europe mais aussi des internés allemands ont fait naître chez lui son engagement en faveur d'une réconciliation franco-allemande et d'un rapprochement européen.

« Je suis devenu Européen dans les camps. La même misère a rassemblé des hommes de nationalités différentes et fait voler en éclat les frontières. L'amitié, la solidarité dans la Résistance valaient tous les discours.

La présence de détenus allemands, d'origines différentes (chrétiens, socialistes, communistes) et dont la plupart avaient été horriblement maltraités avant la guerre nous interdisait de confondre le nazisme et l'Allemagne, quel qu'ait été notre ressentiment [...] Les Allemands ont été les premières victimes du système. Les premiers camps ont été construits par et pour les prisonniers allemands, présumés opposants, chrétiens, socialistes, communistes... dans des conditions infiniment plus dures que celles que connurent les déportés étrangers plus tard (sauf, bien entendu, dans les derniers mois de la guerre). Que mes camarades me pardonnent. Il est beaucoup plus dur d'être emprisonné injustement et torturé par ses propres concitoyens que par un ennemi. Lorsqu'on est enfermé à vie à l'aube d'un nouveau régime politique, écrasé par la mécanique S.S. (ou par celle du Goulag), comment peut-on



Coll. Pierre Sudreau

Pierre Sudreau, quatre mois après son retour de déportation.

psychologiquement survivre ? Il ne s'agit pas d'oublier. Il faut au contraire connaître, connaître pour analyser, approfondir le processus totalitaire et ses succédanés pour en éviter le retour ».

Pierre Sudreau, *Au-delà de toutes les frontières*, Paris, éditions Odile Jacob, 1991, p. 199-200.

La naissance de la V^e République, comme nouveau modèle et nouvelle symbolique politique

Par Fabrice Grenard

S'ils combattent le régime de Vichy et se montrent attachés à la République, les résistants n'étaient toutefois dans leur grande majorité pas favorables à un retour à la III^e République, considérant que ce régime portait une responsabilité dans la défaite de 1940. N'ayant pu aboutir en 1946, les idées constitutionnelles défendues par le général de Gaulle et ses partisans visant à établir un nouveau modèle républicain s'imposeront douze ans plus tard, en 1958.

À la Libération, les idées constitutionnelles défendues par de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), semblent correspondre aux aspirations des Français. Le Général considère que le régime parlementaire tel qu'il fonctionnait dans le cadre de la III^e République, du fait de son instabilité ministérielle et de la faiblesse du pouvoir exécutif, avait des responsabilités dans la défaite de 1940. Il se montre favorable à la mise en place d'un régime où le président de la République aurait de véritables pouvoirs. Les premiers sondages de l'IFOP en septembre 1944 prouvent qu'une majorité des personnes consultées souhaitaient voir le pouvoir exécutif se renforcer tout en condamnant un système des partis qui avait naguère paralysé la III^e République. Et le 21 octobre 1945, les Français élisent une assemblée qu'ils décident par référendum de doter de pouvoirs constituants, témoignant ainsi leur volonté de changer de régime.

La Libération ne débouche pas sur la réforme institutionnelle souhaitée par de Gaulle

Pourtant, si la Libération accouche bien d'une France nouvelle sur le plan économique et social, elle ne débouche pas sur la réforme institutionnelle que souhaitait voir se mettre en place de Gaulle. Élu président du GPRF, le Général doit composer à l'Assemblée avec une majorité de gauche. Communistes et socialistes se montrent attachés au régime parlementaire, qu'ils considèrent comme la « marque » du régime républicain. Ils s'opposent à un renforcement du pouvoir exécutif alors que le pays sort tout juste d'une dictature. Ce conflit entre le chef du GPRF et l'Assemblée constituante entraîne la démission de De Gaulle en janvier 1946. Mais la France peine à se doter d'une nouvelle constitution. Le projet d'un retour à un système d'assemblée proche de la III^e République est repoussé par référendum le 5 mai 1946. Dans un discours prononcé à Bayeux le 16 juin 1946, de Gaulle expose ses idées constitutionnelles, pour tenter d'influencer la deuxième assemblée constituante qui commence ses travaux. Ce « discours de Bayeux » annonce les principes qui inspireront la constitution de 1958. Mais le second projet de constitution reste fidèle au système parlementaire. Il est adopté par référendum le 13 octobre 1946, par 53 % de oui mais avec une très forte abstention.

La constitution de 1946 et l'échec du « parlementarisme rationalisé »

Intégrant un certain nombre d'innovations, la constitution de la IV^e République n'est toutefois pas un simple retour au système de la III^e. L'Assemblée reste l'institution clé du régime. Elle peut renverser le gouvernement et c'est elle seule qui adopte les lois, ne pouvant déléguer ce droit. Mais soucieuse d'éviter l'instabilité du régime précédent, la constitution de 1946 s'inspire des projets visant à instaurer un « parlementarisme rationalisé ». Elle introduit des mesures dans l'espoir de renforcer l'exécutif. Pour lutter contre l'instabilité ministérielle, le vote de l'investiture du gouvernement doit se faire à la majorité absolue, qui est également obligatoire pour renverser le ministère. De plus, afin d'éviter le « jeu des partis », l'investiture du gouvernement doit normalement se faire sur son programme et non sa composition.

Dans les faits pourtant, ces mesures ne sont pas appliquées. Avec le retour sur le devant de la scène des partis traditionnels, les responsables politiques restent souvent les mêmes que sous la III^e République. Ils continuent d'appliquer les règles auxquelles ils avaient toujours été habitués. Nommé président du Conseil en janvier 1947, le socialiste Ramadier renoue ainsi avec le système de la « double investiture », celle portant sur son programme puis celle portant sur la composition du gouvernement. Au Président de la République Vincent Auriol qui s'interroge sur cette entorse à la constitution, Ramadier répond qu'il s'agit d'une « pratique républicaine ». La IV^e République prolonge ainsi les deux principaux « maux » qui avaient paralysé la III^e République et que de Gaulle voulait voir disparaître : le « régime des partis » et l'instabilité ministérielle. 23 gouvernements se succèdent de 1947 à 1958.

La constitution de 1958 met un terme à près d'un siècle de régime parlementaire

C'est son retour au pouvoir en mai 1958, dans le contexte de la crise algérienne, qui permet au général de Gaulle de mettre en application les principes constitutionnels qu'il défendait depuis la guerre et avait exposé en 1946 dans le discours de Bayeux. Adoptée par référendum le 28 septembre 1958 (75 % de « oui »), la constitution de la V^e République marque un



Musée départemental d'histoire de la Résistance et de la Déportation de l'Ain et du Haut-Jura.

Le 11 novembre 1943, un peu partout en France, la Résistance organise des manifestations. À Bourg-en-Bresse (Ain), dans la nuit du 10 au 11 novembre 1943, des hommes d'un corps franc parviennent à dresser un buste de Marianne sur le socle de la statue d'Edgar Quinet, récupérée par les Allemands pour les métaux non ferreux. Le piédestal de la statue est recouvert d'une inscription tracée à la peinture : « Vive la IV^e ». Elle montre l'attachement viscéral de nombreux résistants à la République et à ses valeurs mais aussi leur volonté d'instaurer une nouvelle République, différente de la III^e, jugée en partie responsable de la défaite. Plusieurs tirages du photomontage de l'exploit de ce corps franc seront vendus en sous-main par la Résistance au profit des maquis.

tourment dans l'histoire institutionnelle française et met un terme à près d'un siècle de régime parlementaire. L'article 1 concerne le président de la République et ses pouvoirs, témoignant ainsi qu'il s'agit désormais de l'institution clé du nouveau régime tandis que le Parlement voit son rôle diminué. La réforme de la constitution en 1962 avec l'adoption par référendum de l'élection du président au suffrage universel renforce encore un peu plus la fonction présidentielle en lui conférant une plus grande légitimité nationale. Elle fait également de l'élection présidentielle l'acte majeur de la vie politique, ce qui favorise le bi-partisme et la constitution de majorités parlementaires solides.

Même si ses débuts ne datent que de 1958, le système institutionnel tel qu'il fonctionne dans le cadre de la V^e République n'en avait pas moins été pensé par le général de Gaulle et ses partisans dès la fin de la guerre. Il s'agit donc bien d'un des grands héritages du « gaullisme », cette doctrine qui a commencé à se forger à Londres puis Alger lors de la période de la France combattante. Si elle est aujourd'hui parfois contestée, la V^e République n'en a pas moins réussi à faire disparaître l'instabilité ministérielle et le jeu des partis, comme le souhaitait le général de Gaulle.

Le Dictionnaire historique de la Résistance, témoin des évolutions du travail des historiens

Par Fabrice Grenard

Publié en 2006 à l'initiative de la Fondation de la Résistance, le Dictionnaire historique de la Résistance témoigne des travaux considérables qui ont été réalisés par les historiens pour mieux connaître le phénomène résistant, dans toutes ses composantes. Il montre également comment l'écriture de l'histoire de la Résistance a profondément évolué depuis la fin de la guerre.

Écrire l'histoire de la Résistance est une tâche particulièrement « périlleuse » pour reprendre une formule de l'historien Laurent Douzou. Phénomène clandestin et singulier, qui a produit peu de sources, la Résistance est forcément difficile à étudier et la réalité de l'expérience résistante complexe à saisir. Surtout, l'histoire de la Résistance apparaît tenaillée entre la nécessité de respecter une épopée où l'éthique et la morale ont joué le premier rôle avec une démarche critique amenant forcément à remettre en cause certains mythes et certaines légendes qui ont pu entourer le phénomène.

L'histoire écrite par les acteurs de la Résistance laisse la place au travail des historiens

L'historiographie de la Résistance a connu plusieurs phases depuis la fin de la guerre. Dans les années 1945-1950, la nécessité d'entretenir la mémoire de la Résistance a amené les survivants à rédiger des ouvrages, qui sont davantage des témoignages que des livres d'Histoire, avec l'objectif de transmettre le sens et l'expérience d'un combat, d'un engagement et non celui d'écrire une histoire scientifique.

Les années 1950-1970 marquent une seconde phase avec les premières tentatives d'écriture d'une histoire scientifique développées dans le cadre du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale (CHDGM) piloté par Henri Michel, historien et ancien résistant. Un travail considérable est réalisé grâce aux correspondants départementaux du comité. Ce travail est double, avec à la fois des collectes d'archives et de témoignages mais aussi la rédaction de monographies départementales. Si cette entreprise a été précieuse, elle se heurte néanmoins à certaines limites. Les sources restent lacunaires et les historiens du CHDGM ont travaillé avec la présence des survivants, dont il était difficile de s'affranchir.

Une troisième phase s'ouvre au cours des années 1990 avec une nouvelle génération d'historiens qui profite de l'ouverture des archives, prend ses distances à l'égard de la vision héroïque de la Résistance qui s'était imposée depuis la fin de la guerre, intègre de nouvelles problématiques propres aux évolutions de la discipline. Beaucoup de ces historiens figurent parmi les membres fondateurs de la Fondation de la Résistance en 1993. Après l'organisation de six colloques autour du thème « la Résistance et les Français », les recherches

menées par cette génération de chercheurs et d'universitaires ont eu pour aboutissement la publication en 2006 du *Dictionnaire historique de la Résistance*, réalisé sous la direction de François Marcot, avec la collaboration de Bruno Leroux et de Christine Levisse-Touzé.

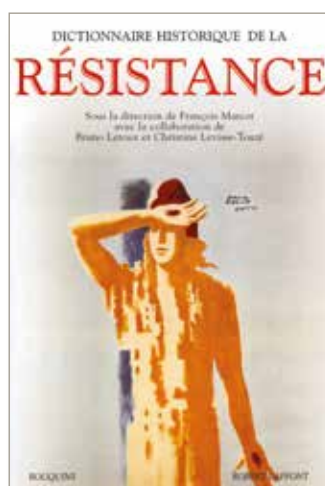
Un dictionnaire qui permet d'aborder la Résistance dans toute sa diversité

Initié et soutenu par la Fondation de la Résistance, qui s'est toujours efforcée depuis sa création d'encourager la recherche historique, ce dictionnaire comporte plus de mille entrées. Il témoigne des importantes évolutions historiographiques, soixante ans après la fin de la guerre. La Résistance y est abordée dans toute sa diversité. L'ouvrage présente les différentes organisations qui ont pu se créer dans la clandestinité, avec des entrées consacrées à l'ensemble des réseaux, mouvements et institutions développés aussi bien dans le cadre de la Résistance intérieure que de la France libre. Il insiste aussi sur les variations régionales qui ont pu exister selon des contextes locaux très différents du fait de la division du territoire en une multitude de zones. Des articles de synthèse sont ainsi proposés sur la Résistance dans l'ensemble des régions françaises. Le phénomène résistant est replacé dans toute sa complexité, avec la volonté de souligner les ambivalences de la période, comme le montre l'article consacré aux « vichysto-résistants » qui ont pu agir sans réserve contre l'occupant tout en faisant confiance au maréchal Pétain.

S'il fait bien sûr toute sa place aux principaux acteurs et aux grands événements de la Résistance, le dictionnaire aborde des thématiques nouvelles, qui s'inscrivent dans une approche anthropologique, avec des articles consacrés à tout ce qui a pu caractériser le quotidien et l'expérience des résistants (« amours et sexualité », « argent », « aventure », « mort », « peur », « torture » ou encore « vie au maquis »).

Mais le dictionnaire marque surtout un tournant historiographique par la définition même que ses auteurs proposent de la Résistance. Les premiers historiens de la Résistance, souvent des anciens

résistants eux-mêmes, avaient tendance à réduire la Résistance aux engagements les plus importants et à limiter leurs études aux organisations, proposant ainsi une approche « élitiste » du phénomène. Pour les auteurs du dictionnaire, il apparaît nécessaire d'élargir cette approche à ceux qui ont été complices, sans forcément basculer dans la clandestinité et participer à une organisation résistante précise. Il s'agit ainsi d'intégrer ce que François Marcot nomme la « Résistance mouvement », plus large que la seule « Résistance organisation ». Cela permet de moins isoler la Résistance du reste de la société et de l'envisager comme un véritable « mouvement social ». Une telle démarche explique l'importance accordée par le dictionnaire à l'histoire sociale. Il élargit l'approche aux actions qui, sans forcément s'inscrire dans le cadre de la « Résistance organisée », n'en ont pas moins constitué des formes de complicités sans lesquelles la Résistance n'aurait pu être ce qu'elle a été, comme le montrent les entrées sur les « passages clandestins », « l'hébergement », les « sauvetages » les « manifestations patriotiques » ou encore les différentes formes de « refus » qui ont pu se développer au cours de la période.



© Robert Laffont

3



Coll. Fondation de la Résistance

1

2



Coll. Fondation de la Résistance

Quelques marqueurs de l'historiographie de la Résistance depuis 1945

- 1 - Lucie Aubrac, *La Résistance. Naissance et organisation*, Paris, Robert Lang, 1945.
- 2 - *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°1, janvier 1952.
- 3 - *Le Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006.



Les lauréats nationaux du CNRD 2013-2014 posent aux côtés du Président de la République François Hollande, de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.

DEUXIÈME PARTIE – LA TRANSMISSION DE L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DE LA RÉSISTANCE

Dès la fin de la guerre, les résistants ont cherché à transmettre le sens particulier de leur engagement et de leur expérience aux générations futures. Grâce à leurs efforts et leurs nombreuses initiatives, ils ont permis de faire en sorte que l'histoire et la mémoire de la Résistance restent très vivaces aujourd'hui et continuent de se transmettre malgré la disparition des derniers témoins, grâce aux associations, musées, Fondations ou encore au Concours national de la Résistance et de la Déportation, qu'ils ont contribué à créer.

Le rôle des associations issues de la Résistance et de la Déportation

Par Frantz Malassis

Dès la Libération, de nombreuses organisations de Résistance récemment sorties de la clandestinité prolongent leur existence au travers d'associations. Au même moment des résistants choisissent de se regrouper par corporation ou encore autour d'un titre de reconnaissance⁽¹⁾. Peu à peu, se met en place un tissu associatif qui reste très dynamique jusqu'au tournant des années 2000⁽²⁾.

Dès son origine, le mouvement associatif issu de la Résistance et de la Déportation est animé par la volonté de maintenir les liens de fraternité entre tous ceux qui ont combattu l'occupant et Vichy. Ce mouvement militant répond aussi à d'autres motivations : faire pression sur les pouvoirs publics pour obtenir une reconnaissance de la part de l'État, apporter une aide sociale et enfin influencer sur la politique française au moment de la Reconstruction.

Des actions de solidarité et des interventions publiques au sortir de la guerre

Dès l'automne 1944, bien avant toute forme de prise en charge par l'État, certaines associations mettent en place une aide sociale d'urgence pour leurs adhérents ou les familles des disparus momentanément dans le besoin. L'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR) et l'Association des anciens de Défense de la France tentent ainsi de remédier à l'accumulation de difficultés rencontrées par les résistants et les déportés au sortir de la guerre en offrant notamment des possibilités de réinsertion professionnelle à leurs adhérents.

Dans ce même ordre d'idée, les associations proposent une aide juridique aux familles. Elles leur permettent de régulariser l'état civil des disparus comme le prévoit la circulaire du ministère des anciens combattants du 18 mars 1946. Car, jusqu'alors, faute d'acte de décès ou de disparition, les familles ne pouvaient liquider la succession du défunt et se retrouvaient dans des situations matérielles précaires. Elles assistent également leurs adhérents

dans leurs démarches administratives pour obtenir les titres, reconnaissances et pensions de l'État. Enfin, elles mènent des actions en justice pour défendre la mémoire de la Résistance et le titre de déporté.

À cette époque, les premiers bulletins témoignent souvent de la volonté d'intervention des associations dans la vie publique. Par exemple, le journal *Association des Rescapés de Montluc* daté de janvier 1945 déclare : « Nous sommes les héritiers spirituels de nos martyrs [...], c'est à nous qui sommes vivants de parachever leur œuvre : faire une France plus belle, faire une France unie, faire une France glorieuse, faire la France. » En 1946, on peut lire dans *Le Résistant de 1940* que l'« Association [des résistants de 1940] doit constituer la pierre angulaire de la vraie rénovation française⁽³⁾. »

La volonté de transmettre une mémoire et des valeurs civiques

À côté de ces missions assumées traditionnellement par les associations d'anciens combattants, les résistants sentent le besoin impérieux de transmettre la mémoire de leur engagement civique et moral si singulier. Le Réseau du souvenir est, à cet égard, représentatif de la vitalité des associations dans ce domaine. À l'origine de l'édification du mémorial de la Déportation sur l'île de la Cité à Paris et de l'instauration par la loi du 14 avril 1954 de la Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation, le Réseau du souvenir est aussi à l'initiative de la réalisation du documentaire *Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais sorti en 1956.

En marge de leur bulletin, des associations publient des « martyrologes », des recueils de souvenirs de leurs membres ou des historiques de leur organisation



Quelques-uns des premiers bulletins associatifs.

De haut en bas : le premier numéro de *Voix et Visages* de juin 1946, le journal *Association des rescapés de Montluc* de janvier 1945 et le premier numéro du *Résistant de 1940* de juin 1946.

clandestine, afin de mieux faire (re)connaître la spécificité de leur engagement et la mesure de leurs sacrifices. En 1946, l'Association des anciens de Défense de la France édite l'ouvrage *Les témoins qui se firent égorger*, qui rend hommage aux morts du mouvement. Quelques années plus tard, en 1953, l'Union des aveugles de la Résistance présente l'activité résistante de ses membres dans un recueil de témoignages, *La bataille des ombres*, réalisé sous la direction de son président Charles Davin.

Des associations s'engagent également dans l'action civique à destination des jeunes comme la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR) qui, en 1955 est à l'origine de ce qui deviendra le Concours national de la Résistance et la Déportation (cf. p. 9-10).

Chaque association, défendant une mémoire spécifique, agit de façon autonome. En outre, le contexte de la guerre froide ne fait qu'accentuer certaines divisions entre gaullistes et communistes. Il en résulte une certaine dispersion des énergies. C'est dans ce contexte particulier qu'est fondé en 1948 le Comité d'action de la Résistance (CAR), en vue de fédérer une grande partie de ces associations qui ensemble vont établir une plateforme commune d'action et constitueront un front uni dans leur relation avec les pouvoirs publics⁽⁴⁾.



Archives nationales/fonds CNCVR/72A]

Des Fondations pour poursuivre le travail des associations

À partir des années 1990, la disparition progressive des résistants et les attaques de plus en plus virulentes de révisionnistes déformant ou niant les faits de l'histoire de la Résistance, ont posé à toutes ces associations le problème de la transmission de leur mémoire et du patrimoine moral qui lui est attaché. Il leur fallait trouver une structure pérenne pour recueillir leur héritage (cf. page 11).

Ainsi sont créées, le 17 octobre 1990, la Fondation pour la mémoire de la Déportation, le 5 mars 1993, la Fondation de la Résistance et, le 18 juin 2000, la Fondation de la France libre. En parallèle, l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) offre à la même époque la possibilité aux générations n'ayant pas combattu dans la Résistance de prolonger l'action de leurs aînés en fondant les amis de l'ANACR.

Dans les années 2000, certaines associations, voyant le nombre de leurs adhérents diminuer et avec eux leur possibilité d'action s'amenuiser, ont entrepris leur dissolution au profit de la Fondation de la Résistance. Ce fut le cas de l'Association Résistance-Fer (2000), de la Fédération des amicales de réseaux renseignement et évasion de la France combattante (2000), de l'Amicale des réseaux action de la France combattante (2003), de l'association nationale des résistants de 1940 (2005), de la CNCVR (2005). Aujourd'hui, plus de soixante d'entre elles prolongent ainsi leur action au travers de la Fondation de la Résistance qui s'est employée à préserver et à recueillir leur mémoire. Par exemple, en 2006, l'Association Défense de la France lui a confié la tâche de remettre chaque année le prix Philippe Viannay-Défense de la France, destiné à récompenser un ouvrage consacré à la Résistance. Les archives de toutes ces associations ont été versées aux Archives nationales grâce à la « commission archives », créée conjointement par la Fondation de la Résistance et la Fondation pour la mémoire de la Déportation en vue de sauver les archives détenues en mains privées.

Ces archives associatives sont précieuses car elles témoignent de leurs actions, de leurs prises de position publiques et de l'héritage que les résistants et les déportés ont voulu transmettre aux générations qui leur ont succédé.

Préserver ces archives, matière de futurs travaux historiques, est pour la Fondation de la Résistance une façon de prolonger le travail de mémoire et de solidarité que ces associations ont mené.

- (1) Comme par exemple l'association Résistance Fer (Union des cheminots résistants), la Fédération des anciens combattants et résistants de la Police parisienne ou bien l'Association nationale des médaillés de la Résistance française.
- (2) En septembre 1999, la Fondation de la Résistance a édité l'*Annuaire de la Fondation de la Résistance* qui recensait 227 associations ayant bien voulu répondre à un questionnaire. Après sa diffusion, 81 autres associations se sont fait connaître.
- (3) René Sanson, « Les résistants de 1940 dans la vie de la nation », *Le Résistant de 1940*, n° 1, juin 1946.
- (4) En 2002, le CAR réunissait 182 associations.

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation, entre histoire, mémoire et citoyenneté

Par Frantz Malassis et Hélène Staes

Conscientes de l'exemplarité de leurs engagements motivés par des valeurs civiques et morales qui, au-delà des expériences individuelles et des circonstances historiques, devaient être transmises aux nouvelles générations, des associations s'engagent dès les années 1950 dans l'action pédagogique à destination des jeunes. Sa forme la plus aboutie conduira à la création du Concours national de la Résistance et la Déportation (CNRD).

Ce concours est né de la volonté de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR) de participer à la formation civique des jeunes générations en les amenant à réfléchir aux valeurs qui motivaient l'action des résistants durant la Seconde Guerre mondiale.

Des résistants-déportés à l'origine du concours

En novembre 1955, la toute jeune CNCVR réunie en assemblée générale ordinaire, à Paris, adopte une motion qui demande aux pouvoirs publics « de prendre toutes les mesures nécessaires à la rénovation de l'enseignement civique et moral à tous les degrés de l'Éducation nationale » et appelle

« toutes les Unions départementales à promouvoir l'organisation d'un prix [...] devant récompenser les élèves des établissements scolaires qui se seront distingués dans l'étude des questions civiques et morales. » Cette motion est à l'origine de la création, dans un certain nombre de départements, du « Prix de la Résistance ».

Trois ans plus tard, rejointe par la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance et le Réseau du souvenir, la CNCVR demande à ses Unions départementales de généraliser dans toute la France l'organisation de ces prix et réclame la création d'un « Prix national de la Résistance ». Dotés d'un solide réseau d'influence, Jean Ginas et Henri Bailly, respectivement président et secrétaire général de la CNCVR, parviennent à obtenir auprès



Archives nationales/Fonds CNCVR/72A]

Affiche associative invitant à participer au Concours national de la Résistance et de la Déportation pour la session 1981-1982.



Le 15 janvier 2008, dans le grand salon de l'Hôtel national des Invalides, Raymond Aubrac, vice-président d'honneur de la Fondation de la Résistance, remet le « prix spécial de la Fondation de la Résistance » à une lauréate nationale du CNRD 2006-2007.

Ce prix spécial a été créé en 2001 par Lucie et Raymond Aubrac qui ont versé à la Fondation les dommages et intérêts perçus à l'issue d'un procès. Ce prix, qui porte leur nom depuis leur décès, permet à la Fondation de récompenser, chaque année, les lauréats des devoirs individuels.

du ministre de l'Éducation nationale Lucien Paye le lancement d'un concours de la Résistance. Par une circulaire du 11 avril 1961, ce concours entre officiellement dans le paysage scolaire français. Il est pérennisé l'année suivante par le successeur de Lucien Paye, Pierre Sudreau, qui en tant qu'ancien résistant et déporté, mesure tout le bien-fondé de cette initiative. Ce concours a fait preuve dès son origine d'innovations pédagogiques et permettait des rencontres intergénérationnelles avec les acteurs de la Résistance.

Ce concours a toujours su s'adapter aux nouvelles démarches pédagogiques grâce aux personnalités des présidents qui se sont succédés à la tête du jury national. À l'origine, la production des élèves ne pouvait se faire que sous la forme académique d'une dissertation réalisée en temps limité. En 1979, Louis François⁽¹⁾ décide d'introduire une nouvelle épreuve : la réalisation de dossiers collectifs. En 1997, Jean Gavard⁽²⁾ propose des épreuves sur documents et incite les candidats à utiliser les nouvelles technologies. Actuellement, le nombre de travaux collectifs ne cesse d'augmenter démontrant que les enseignants se lancent dans des démarches de projets et travaillent en équipe dans un cadre interdisciplinaire.

Un concours scolaire plébiscité par les enseignants et les élèves

Depuis plus de cinquante ans, ce concours est l'un des plus populaires de l'Éducation nationale. Il rassemble chaque année entre 35 000 et 47 000 collégiens et lycéens issus de plus de 1 800 établissements scolaires en France métropolitaine, dans les territoires ultramarins et les lycées français à l'étranger⁽³⁾.

Depuis 1993, des membres du conseil d'administration et du comité historique et pédagogique de la Fondation de la Résistance se sont activement impliqués dans l'évolution et la promotion de ce concours, notamment lors des réflexions qui ont abouti à sa réforme. Car à l'heure où les acteurs de la période témoignent moins auprès des élèves, le concours a fait l'objet d'une importante réforme pour tâcher de le pérenniser au sein de la communauté éducative. L'arrêté du 23 juin 2016⁽⁴⁾ stipule que le recteur est désormais responsable du concours dans son académie. Des jurys académiques, conduits par les inspecteurs pédagogiques régionaux référents « mémoire et citoyenneté », ont été institués. Ces jurys continuent de travailler étroitement avec les associations mémorielles dont le travail reste déterminant à l'échelle départementale. Le concours a su s'adapter enfin à la diversité des publics dans les établissements scolaires. Peuvent y participer les élèves de classe de troisième et tous les lycéens, mais aussi des élèves de niveau équivalent scolarisés dans les établissements relevant du ministère de l'Agriculture et du ministère des Armées, ainsi que des élèves à besoin particuliers scolarisés dans des structures d'intégration ou médicalisées, sans oublier ceux qui relèvent des établissements pénitentiaires.

Depuis 1993, la Fondation de la Résistance a coordonné un grand nombre de brochures pédagogiques à portée nationale destinées aux candidats et aux enseignants. Elle a mis en place depuis 2012 une brochure numérique au contenu augmenté qui donne accès à des informations complémentaires ainsi qu'un corpus documentaire sur le Musée de la Résistance en ligne. Tristan Lecoq, IGÉSR et président du jury national des correcteurs du CNRD, invite également les enseignants à utiliser la brochure comme un outil de formation qui donne

© ministère des Armées - DPMA, photo Jacques Robert



Depuis 1993, la Fondation de la Résistance réalise une brochure pédagogique, diffusée aux établissements scolaires, afin d'aider les élèves préparant le Concours national de la Résistance et de la Déportation.



© Fondation de la Résistance

accès aux apports récents de la recherche sur la Seconde Guerre mondiale. Cette brochure à visée nationale est réalisée avec l'appui du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Armées, et de nombreux partenaires, comme les musées de la Résistance et de la Déportation et les centres d'archives, qui constituent les lieux et sources de la vitalité du concours dans les territoires.

(1) Résistant-déporté, doyen de l'inspection générale d'histoire géographie, Louis François (1904-2002) fut président du jury national de ce concours de 1963 à 1993. On se reportera à l'hommage qui lui a été rendu dans *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 29, juin 2002. Cette revue est téléchargeable sur notre site www.fondationresistance.org

(2) Résistant-déporté, inspecteur général de l'administration centrale de l'Éducation nationale, Jean Gavard (1923-2016) a succédé en 1993 à son camarade de Résistance Louis François jusqu'en 2002. Cf. *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 86, septembre 2016.

(3) Sur l'histoire du CNRD de 1955 à 2011 voir le numéro 64 de *La Lettre de la Fondation de la Résistance* paru en mars 2011.

(4) Publié au *Journal officiel de la République française* le 28 juin 2016.



Coll. Fondation de la Résistance.

Une Fondation pour sauvegarder l'héritage historique et moral de la Résistance

Par Frantz Malassis

Voulue ardemment, depuis le milieu des années 1980, par des résistants de tous les horizons pour défendre et transmettre l'héritage historique et moral de la Résistance, au-delà de la vie des derniers acteurs, la Fondation de la Résistance est créée officiellement le 5 mars 1993 avec le soutien du milieu résistant et notamment du Comité d'action de la Résistance.

L'idée de créer une Fondation, structure pérenne réunissant toutes les composantes de la Résistance, revient à Pierre Sudreau. Dans une lettre du 23 octobre 1987 adressée à Marie-Madeleine Fourcade, chef du réseau Alliance et présidente du Comité d'action de la Résistance (CAR), Pierre Sudreau évoque « l'opportunité de créer une sorte de Fondation de la Résistance, dont le but essentiel serait de sauvegarder le souvenir de la lutte contre l'envahisseur entre 1940 et 1945, en rassemblant toutes les associations et amicales sans exclusive d'aucune sorte ⁽¹⁾ ».

Le contexte de sa genèse

Cette initiative suscite l'intérêt et bientôt l'adhésion du plus grand nombre pour plusieurs raisons. Chef national du réseau Brutus pour la zone Nord, déporté à Buchenwald, ancien ministre du général de Gaulle, co-président de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR), Pierre Sudreau est une personnalité qui fait consensus dans le milieu résistant. De plus, les années 1980 sont marquées par de nombreuses polémiques déclenchées par des révisionnistes minimisant voire niant l'action et le rôle de la Résistance française. Ces entreprises de dénigrement et ces tentatives de démolition systématique de la Résistance finissent par inquiéter les résistants au moment même où les rangs des survivants commencent à s'éclaircir.

Marie-Madeleine Fourcade décide donc de mettre ce projet à l'étude au sein du CAR, qui fédère une grande partie des associations issues de la Résistance, et suit personnellement ce dossier jusqu'à son décès en juillet 1989.

En avril 1990, Jean-Pierre Levy, chef national du mouvement Franc-tireur, Jean Mattéoli, résistant-déporté, président du Conseil économique et social, Pierre Sudreau et Charles Verny, nouveau président du CAR soumettent l'exposé des motifs de la création de la Fondation de la Résistance à des personnalités représentatives de la diversité des courants de pensée de la Résistance et à des historiens. Tous soutiennent le projet en apposant leurs signatures sur le document destiné à être publié.

Cette étape passée, Jean Brenas, résistant-déporté et préfet de région honoraire, et Claude Hallouin,

résistant et administrateur civil hors classe, mènent des négociations avec le ministère de l'Intérieur qui portent notamment sur le nombre d'administrateurs appelés à siéger au conseil d'administration ainsi que sur la dotation financière initiale de la Fondation. En octobre 1992, un projet de statuts est alors rédigé.

Le 25 novembre 1992, les principaux donateurs sont réunis au palais d'Iéna lors d'une assemblée constitutive des fondateurs sous la présidence de Jean-Pierre Levy. C'est à cette occasion que sont adoptés les statuts de la Fondation de la Résistance. En décembre 1992, ces statuts sont déposés au ministère de l'Intérieur avec le reste du dossier pour être soumis au Conseil d'État. Celui-ci formule un avis favorable et par décret du 5 mars 1993 publié au *Journal officiel* du 7 mars la Fondation de la Résistance voit ses statuts approuvés et obtient le titre d'établissement reconnu d'utilité publique.

La dotation de la Fondation peut alors être abondée par l'État, de très nombreuses associations de résistants dont le Comité des œuvres sociales de la Résistance (COSOR), des conseils généraux, des communes dont la ville de Paris, l'Assemblée nationale et le Sénat.

La Fondation créée, tout était à imaginer, tout était à bâtir. Il fallait convaincre les plus sceptiques et parvenir à prouver la pertinence des missions à engager.

La recherche historique et les activités pédagogiques

Après une installation sommaire au 71 rue Saint Dominique (Paris 7^e), la transmission des valeurs ayant toujours été au cœur de ses préoccupations, la première action de la Fondation fut à destination de la jeunesse avec la réalisation à l'automne 1993 d'un dossier documentaire pour les candidats au concours national de la Résistance et de la Déportation.

À côté de ses activités pédagogiques, qui ne feront que s'étoffer et s'élargir pour aujourd'hui proposer des formations aux enseignants, la Fondation de la Résistance multiplie ses actions pour promouvoir la connaissance historique. Ainsi, sous l'impulsion de son comité historique et pédagogique⁽²⁾, la Fondation a organisé de nombreux colloques. Grâce à son concours et son soutien, un ouvrage de référence, le *Dictionnaire*

Le 30 mars 1994 au Conseil économique et social, conférence de presse pour présenter les missions de la Fondation de la Résistance. De gauche à droite : Jacques Larpent, Jacques Maillet, Pierre Sudreau, Jean Mattéoli, Claude Hallouin, Lucie Aubrac et Jacques Vistel.

Ci-dessous, collection de cédéroms et dévédéroms sur l'histoire de la Résistance dans les départements édités par l'AERI puis la Fondation de la Résistance de 2003 à 2018.



Coll. Fondation de la Résistance

historique de la Résistance est paru chez Robert Laffont, écrit par 114 historiens et chercheurs. L'Association pour des études sur la Résistance intérieure (AERI), qui a intégré la Fondation en 2012 a, de son côté, réalisé des cédéroms et des dévédéroms sur l'histoire de la Résistance dans les départements et les régions avant de créer le Musée de la Résistance en ligne (www.museedelaresistanceenligne.org), site internet de référence. Des expositions sur panneaux ont aussi été conçues et mises à la disposition des collectivités territoriales, des musées, et des établissements scolaires comme : « Les cheminots dans la Résistance », « La Médaille de la Résistance française » ou encore « Les femmes dans la Résistance ».

La préservation et la valorisation du patrimoine

Dans le domaine patrimonial, la campagne nationale de sauvegarde des archives privées de la Résistance et de la Déportation, la campagne de numérisation de la presse clandestine menée avec la Bibliothèque nationale de France, des expositions du Musée de la Résistance en ligne sont autant d'opérations visant à préserver et valoriser le patrimoine physique de la Résistance.

L'aspect commémoratif n'a pas été omis de son champ d'action avec à Paris la participation à la journée nationale de la Résistance qui a lieu chaque année le 27 mai, date de la réunion constitutive du CNR.

Enfin, depuis quelques années certaines actions de la Fondation de la Résistance sont déclinées localement grâce au réseau de chercheurs du département AERI et à celui de l'association Mémoire et Espoirs de la Résistance, association des amis de la Fondation de la Résistance qui, à Paris ou en région, organise des rencontres et conférences destinées au public passionné par cette période.

(1) Cf. l'article « Historique de la création de la Fondation de la Résistance » in *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 1, 4^e trimestre 1994.

(2) Aujourd'hui présidé par le professeur Antoine Prost succédant à René Rémond.

(3) Cf. les rapports d'activité accessibles depuis 2003 sur www.fondationresistance.org

Les musées de la Résistance et de la Déportation, une demande sociale ancrée dans le territoire

Par Fabrice Grenard

L'existence de très nombreux musées en France qui lui sont consacrés témoigne de l'importance que continue d'occuper la Résistance sur le plan mémoriel. Souvent d'origine associative, ces musées connaissent d'importantes évolutions qui contribuent à les moderniser et à les professionnaliser.

Il existe en France environ 170 musées consacrés à la Résistance et à la Déportation, sans compter les salles qui peuvent être dédiées à l'une de ces deux thématiques dans des musées portant sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, l'histoire militaire ou l'histoire régionale. Après quelques initiatives développées dès la fin de la guerre, les créations de musées se sont surtout multipliées à partir des années 1970 et 1980.

Des musées initiés par les associations d'anciens résistants ou déportés

Ce sont le plus souvent des associations d'anciens résistants ou déportés qui en sont à l'origine, dans le double objectif de conserver et d'exposer des collections privées et surtout de transmettre aux générations futures le sens de leur engagement et de leur expérience. Dès le début, certaines associations ont fait appel à des historiens pour bâtir ensemble un parcours historique à partir de leurs collections. Les collectivités territoriales ont également été immédiatement impliquées, ne serait-ce que pour fournir un local. Beaucoup de ces musées sont situés sur des lieux de mémoire importants pour l'histoire de la Résistance, notamment des lieux de maquis (Saint-Marcel dans le Morbihan, Mont-Mouchet dans le Cantal, Saint-Brisson dans le Morvan, Peyrat-le-Château en

Haute-Vienne) ou des lieux de la répression (citadelle de Besançon, ancien siège de la Sipo-SD à Lyon, maison d'arrêt de Nantua, village martyr d'Oradour-sur-Glane). S'ils possèdent le plus souvent une dimension régionale ou locale, permettant ainsi d'incarner la diversité du phénomène résistant, ces musées n'en cherchent pas moins à inscrire la Résistance dans un contexte plus large. Cela explique qu'en dépit des variantes locales, les parcours de ces musées comportent tous un certain nombre de passages « obligés » sur la montée du nazisme, la défaite de 1940, le régime de Vichy et l'occupation allemande. Ces musées apparaissent par ailleurs porteurs de la mémoire particulière des associations qui les ont créés, avec dans certains cas une muséographie susceptible de refléter les clivages de la mémoire résistante, notamment ceux qui ont pu opposer les communistes aux gaullistes.

Une adaptation nécessaire

Depuis le début des années 2000, ces musées associatifs font face à l'affaiblissement des associations qui ont pu en être à l'origine et à la disparition des derniers résistants. Ils doivent également s'adapter au défi que représente l'évolution du public. Les plus jeunes générations n'ont plus les mêmes attentes et n'entretiennent plus les mêmes relations que les générations précédentes avec une période dont on s'éloigne de plus en plus. De nombreux musées ont

ainsi quitté leur statut associatif d'origine pour être repris par des collectivités territoriales qui se chargent de les pérenniser. C'est ce que montrent les exemples du conseil départemental de la Haute-Savoie avec le musée de Morette fondé en 1964 par l'Association des rescapés du maquis des Glières ou celui de la municipalité de Blois avec le musée de la Résistance fondé dans la ville en 1995 par des associations départementales d'anciens résistants. Cette nécessaire adaptation est l'occasion de transformer les espaces et les parcours, afin d'intégrer les apports de la recherche, de professionnaliser et moderniser les musées en question, de les rendre plus accessibles au jeune public.

La Fondation de la Résistance, un partenaire privilégié

Depuis sa création, la Fondation de la Résistance a toujours été un partenaire privilégié des différents musées de la Résistance et de la Déportation qui existent en France. Entre 2005 et 2010, la Fondation s'est ainsi associée à l'Institut national du patrimoine (INP) et à la Direction des musées de France, pour offrir à tous ces musées une réflexion sur la pérennisation et la valorisation de leurs collections dans le cadre de séminaires de formation. L'objectif consistait à aider des institutions ayant un statut associatif à se rapprocher de collectivités territoriales pour perdurer et se professionnaliser tant au niveau de la conservation des collections que pour la médiation culturelle.

Surtout, la Fondation de la Résistance est représentée dans la plupart des conseils scientifiques et pédagogiques qui accompagnent ces musées dans leur évolution. Elle est ainsi associée directement à la transformation importante de plusieurs musées qui ont totalement ➡



1

Depuis une quarantaine d'années, répondant à une forte demande sociale, on assiste à une multiplication de musées de la Résistance et de la Déportation qu'ils soient associatifs, municipaux ou départementaux. Beaucoup de ces musées sont entrés dans une phase de professionnalisation.

1. Entrée du musée de la Résistance en Morvan à Saint-Brisson (Nièvre).
2. Salle du musée de la Libération de Paris, musée du général Leclerc, musée Jean Moulin (Paris) inauguré en 2019.



2

Pierre Antoine / Paris musées.



© A. Cousin, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

Marie-Claire Ruet.

Entretien avec Marie-Claire Ruet sur le futur parcours de son musée

Conservatrice en chef du musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, Marie-Claire Ruet est en train de concevoir avec son équipe un nouveau parcours permanent dans un musée totalement repensé.

Comment les dernières avancées de l'historiographie sur la Résistance et la Déportation vont-elles s'inscrire dans la nouvelle présentation de votre musée ?

Depuis 1982, date d'ouverture de l'exposition permanente du musée, les historiens ont poursuivi leurs travaux renouvelant les approches sur la Résistance, la répression et la déportation.

Cette avancée indéniable de l'historiographie se conjugue avec un accroissement des collections dont l'exposition permanente, qui vient de fermer ses portes, ne pouvait rendre compte.

Cette évolution s'inscrit dans la manière d'exposer, qui elle aussi a beaucoup évolué, même si en la matière le musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon a pu apparaître comme un musée pionnier.

Pour cette rénovation prévue jusqu'en 2022, nous travaillons de concert avec deux historiens qui suivent plus particulièrement le projet, Cécile Vast et Robert Steegmann. Le conseil scientifique, sous la présidence initiale de François Marcot, est actuellement placé sous la responsabilité de Laurent Douzou. Il s'est réuni à deux reprises en juin 2016 et en février 2019. Un nouveau conseil scientifique sera programmé d'ici la fin de l'année 2020.

Votre musée, chose assez unique à la fin des années 1970, est le fruit de la rencontre entre un acteur de la période, Denise Lorach et un historien, François Marcot. Cette double lecture se retrouvera-t-elle dans le nouveau parcours ?

Le musée, créé sous l'impulsion de Denise Lorach (1916-2001), ancienne déportée, a été le fruit d'un travail étroit avec François Marcot. Cette coopération entre le témoin et l'historien a été remarquablement efficace. Ce type de dialogue à deux voix se trouve également incarné au cœur des collections par deux témoins historiens : Joseph de la Martinière et Germaine Tillion, qui de manière parallèle mais étonnamment similaire, s'attachent à écrire l'histoire de la Déportation.

De plus, j'aime à penser que Denise Lorach a elle-même fait œuvre d'historienne en créant un musée

qui a fait figure de référence dans la communauté scientifique par la richesse de ses collections et la rigueur de son discours historique. Cet aspect marque l'importance si particulière des musées dans la transmission de cette histoire. Cette volonté, d'une utilité renouvelée, réaffirmée du musée, peut être matérialisée par un concept simple : « musée d'Histoire, outil citoyen ». C'est un concept qui s'inscrit profondément dans l'identité d'origine du musée, identité que nous veillerons à conserver.

Vous possédez une importante collection d'œuvres réalisées dans l'univers concentrationnaire. Comment allez-vous l'intégrer dans votre parcours ?

Il s'agit là du trésor de nos collections, 600 œuvres réalisées clandestinement par les déportés eux-mêmes dans les camps de concentration.

Cette collection ne cesse de s'enrichir, plus de 100 dessins ayant fait leur entrée au musée en 2019. Elle sera au cœur du projet en illustrant la déportation par mesure de répression qui contribue à la singularité de l'exposition. Le riche fonds d'art concentrationnaire y aura donc une place de choix dans des espaces dédiés.

L'étude de ces productions nous montre qu'elles relèvent d'une démarche artistique qui va bien au-delà du témoignage.

En outre, ces dessins sont des sources historiques rares et par bien des aspects sous-exploitées. Ils offrent souvent une iconographie d'individus, d'événements ou encore de faits que l'on trouve principalement dans les témoignages et donnent également la possibilité d'avoir une approche comparée, en croisant les artistes et les représentations.



Vue d'une salle du musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon (Doubs) avant sa rénovation.

© J.P. Tupin, Ville de Besançon

► modifié leurs parcours permanents, comme c'est déjà le cas pour le musée de la Libération de Paris, musée du général Leclerc, musée Jean Moulin, qui a quitté la dalle Montparnasse pour s'installer à Denfert-Rochereau (XIV^e arrondissement de Paris), celui du centre de la Résistance, de la Déportation et de la mémoire de Blois, qui s'est installé au pied du château Royal, et comme ce le sera également bientôt pour le musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne

ou le musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

Alors que la recherche scientifique portant sur l'histoire de la Résistance est de moins en moins représentée au sein de l'Université française, les musées sont également appelés à devenir des acteurs de la recherche, en organisant des rencontres (colloques, journées d'études, séminaires), en encourageant des publications, en ouvrant leurs centres de

documentations et d'archives à de jeunes étudiants ou chercheurs. Parce qu'elle est représentée dans de nombreux musées et participe à leurs activités, la Fondation de la Résistance constitue un acteur incontournable de cette mise en réseau des musées qui est nécessaire à l'échelle nationale pour permettre de maintenir des recherches collectives et des manifestations scientifiques autour de l'histoire de la Résistance.

La Résistance, une constante source d'inspiration

Par Hélène Staes

La Résistance française continue d'inspirer des artistes et des écrivains contemporains. Quatre-vingts ans après le début de l'Occupation, des films, des séries, des romans, des pièces de théâtre et des chansons continuent de témoigner de la clairvoyance et du courage des résistants auprès d'un large public.

« Notre héritage n'est précédé d'aucun testament »⁽¹⁾, écrivait le poète René Char. Pourtant les auteurs contemporains sont bien les héritiers des résistants, conscients à la fois de la part de singularité de l'engagement résistant, mais aussi de son exemplarité, qui reste un modèle civique et moral pour la société française actuelle.

Parler des siens et parler de soi

La Fondation de la Résistance s'est intéressée à l'écriture littéraire comme moyen de transmission de l'histoire et de la mémoire de la Résistance française. Pour réfléchir à ces questions avec des acteurs de terrain, elle a élaboré une formation pour des enseignants de lettres, d'histoire-géographie et des professeurs documentalistes de l'enseignement secondaire⁽²⁾. Lors des sessions de formation ou des projets menés dans des établissements scolaires, l'écrivain Françoise Henry explique la genèse et le contenu de l'un de ces ouvrages, *Plusieurs mois d'avril* (Gallimard, 2011). Elle y raconte dans un style poétique, le parcours de son grand-oncle Jacques Richard, cheminot à Paris, arrêté et déporté en 1944 à Buchenwald pour faits de résistance. En mettant en scène après la guerre les déplacements en train de sa veuve à travers la France et l'Allemagne à la recherche du disparu jamais remplacé, Françoise Henry brosse en creux le portrait de ce parent autour duquel le silence de l'absence s'est installé. Les rares traces du disparu lui ont été données au compte-goutte : « Mon père m'a donné les premiers documents d'archives en sonnant un soir à ma porte. Ma grand-tante m'a offert son encrier. Germaniste et férue d'écriture, j'étais sans doute celle qui devait écrire cette histoire. Mais j'ai mis vingt ans à le faire. » explique Françoise Henry. Cette question de l'héritage est au cœur des publications récentes d'auteurs contemporains qui veulent sortir de l'ombre l'un des membres de leurs familles. Le dernier ouvrage de Jean-Luc Coatalem, *La part du fils* (Stock, 2019), finaliste du Prix Goncourt 2019, pose ces mêmes questions de la transmission et de l'introduction de la fiction dans une histoire familiale qui a été tue.

Quelle liberté « ces héritiers sans testament » peuvent-ils prendre avec la réalité des faits quand ils sont obligés de combler par le recours à la fiction les vides laissés par des sources ténues ? Ce va-et-vient entre fiction et histoire alimente des débats nombreux sur la légitimité de l'écrivain qui fait face aux acteurs de la période et aux historiens, d'autant plus quand ces auteurs souhaitent donner à ces histoires singulières un caractère universel. Or c'est sans doute par des écrits littéraires que des parcours individuels de résistants continueront de toucher des lecteurs, et viendront compléter le corpus de

témoignages des acteurs de la période⁽³⁾. Le dernier témoignage, *Résistante* (Calmann-Lévy, 2019), publié il y a quelques mois est celui de Jacqueline Fleury-Marié. Membre du mouvement Défense de la France et déportée au camp de Ravensbrück, elle a fait de la transmission une priorité, en tant que membre du comité d'animation et de suivi de la Fondation de la Résistance et membre du jury du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Replacer la Résistance dans le cadre plus large de l'Occupation

Parler de la Résistance c'est aussi, pour certains auteurs de cette première moitié du XXI^e siècle, évoquer plus largement la question des comportements durant l'Occupation en France comme en témoigne la série *Un village français* qui a connu un très grand succès. Diffusée sur France 3 de 2009 à 2017 en prime-time, les soixante-douze épisodes de cette série ont rassemblé entre trois et cinq millions de spectateurs. La chronique d'une demi-douzaine de personnages vivant dans une sous-préfecture du Jura vise à sortir d'une vision manichéenne de l'Occupation trop souvent développée au cinéma et à la télévision : « J'ai toujours eu envie de faire quelque chose sur l'Occupation et il y avait une sorte d'envie documentaire dans le projet » explique Frédéric Krivine⁽⁴⁾ l'un des créateurs de la série. Conseillé par Jean-Pierre Azéma, Frédéric Krivine veut montrer l'histoire à hauteur d'homme dans sa complexité, sans héros du roman national, ni sombres collaborateurs. Il mêle au récit les apports scientifiques des historiens et notamment ceux de Pierre Laborie sur le « penser-double » et « l'ambivalence ». Il s'interroge également sur la construction des mémoires en montrant dans la dernière saison les sorties de guerre des différents protagonistes. Cette série, devenue une référence et utilisée en classe auprès d'un large public scolaire, marque un tournant dans la manière de filmer cette période.

Les enfants ne sont pas oubliés dans cette transmission. La série animée *Les grandes grandes vacances* réalisée par Paul Leluc et diffusée sur France 3 en 2015 est devenue une référence utilisée par les parents, les enseignants et les médiateurs, tout comme la bande-dessinée *Les enfants de la Résistance* réalisée par Vincent Dugomier et Benoît Ers (éditions Le Lombard). Les six tomes publiés entre 2015 et 2020, vendus à près de 550 000 exemplaires, racontent la Résistance et l'Occupation en adoptant le point de vue des enfants. Un site, riche de pistes pédagogiques qui mêle les aspects littéraires, artistiques et historiques de la bande-dessinée, a été créé pour fournir aux enseignants et aux bibliothécaires des



Dans *Plusieurs mois d'avril*, Françoise Henry raconte le parcours tragique de son grand-oncle résistant.

La bande-dessinée *Les enfants de la Résistance* raconte la Résistance et l'Occupation en adoptant le point de vue des enfants.

pistes de médiation. Ces productions artistiques récentes dédiées au grand public et à la jeunesse n'ont pas seulement une fonction de divertissement, elles ont aussi un rôle éducatif. La série *Un village français* se conclut toujours par l'analyse de l'historien, quand les productions dédiées à la jeunesse sont accompagnées d'un corpus documentaire (cartes, textes, repères chronologiques) qui donne un caractère authentique au récit.

L'ensemble de ces créations démontre en tout cas la porosité fructueuse entre la création et la recherche historique, sans parler de l'intérêt persistant des jeunes générations pour cette période et l'engagement résistant.

(1) René Char, *Fureur et mystère, Feuilles d'Hypnos*, feuillet 62, Paris, Gallimard, 1967.

(2) Voir les captations vidéos de la formation « Résistance, répression, écriture » : « Les registres d'écriture sur la Résistance » par Laurent Douzou ; « La poésie engagée » par Anne Bervas-Leroux et Bruno Leroux sur le Musée de la Résistance en ligne www.museedelaresistanceenligne.org

(3) Consulter en ligne la base « Ego 39-45. Écrits de Guerre et d'Occupation » (www.ego.1939-1945.crhq.cnrs.fr) qui répertorie la totalité des témoignages publiés, de 1940 à nos jours, portant sur la France et les Français durant la Seconde Guerre mondiale.

(4) Bernard Papin, *Un village français. L'histoire au risque de la fiction*, Paris, Atlande, 2017.

Les lieux de mémoire de la Résistance, entre hommage et souvenir

Par Fabrice Bourrée

Les plaques, stèles et monuments forment un paysage du souvenir. Avec un maillage très fort dans l'espace public, ils engagent les passants que nous sommes à nous souvenir que derrière les murs des immeubles, des maisons, dans les champs et les forêts avoisinants, des résistants ont œuvré dans l'ombre pour libérer la France et rétablir la République.

Dès la fin de la guerre, des plaques sont apposées à la mémoire des combattants et des victimes sur les immeubles et dans les rues. L'initiative en revient aux amis et aux proches des disparus. Elle prend la plupart du temps une forme spontanée et parfois artisanale. À Paris, les plus anciennes appositions sont liées aux combats de la Libération. Elles sont demandées dès septembre 1944 pour les premières. Parfois la plaque prend le relais d'une inscription provisoire.

De la mémoire immédiate...

Devant la multiplicité des appositions, un décret du ministère de l'Intérieur du 12 avril 1946 fixe les conditions d'apposition de ces plaques. Les demandes doivent être accompagnées de garanties comme des témoignages et les autorités accordent des autorisations avec parcimonie pour conserver la qualité de l'hommage.

Dans la capitale, le premier recensement des plaques liées à la Seconde Guerre mondiale est effectué par le Service de la protection historique et esthétique de Paris en avril 1954. Le responsable du service précise alors que cet inventaire est incomplet car de nombreuses plaques apposées spontanément dans l'immédiat après-guerre sont inconnues de son service.

En mai 1983, la Délégation à la Mémoire et à l'Information Historique du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre entreprend un recensement national des monuments, stèles et plaques de la Seconde Guerre mondiale. Animé par les directeurs des Services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), cet important recensement a permis une série de publications de nature diverse dont 64 dépliants départementaux réalisés en 1994 et quelques guides plus détaillés pour les Alpes-Maritimes, l'Aveyron, la Saône-et-Loire, le Tarn, la Savoie et la Haute-Marne.

Le thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation pour la session 1998-1999 qui était libellé comme suit, « Des plaques, des stèles, des monuments évoquent le souvenir des actions de résistance et des victimes des persécutions et des répressions de la période 1940-1945. Recherchez et commentez l'histoire des femmes, de ces hommes, de ces enfants », a permis de redécouvrir certains lieux de mémoire oubliés ou en déshérence. Cette même année, la Fondation de la Résistance crée le Concours de la meilleure photographie d'un lieu de mémoire pour permettre aux élèves d'exprimer leur sensibilité à l'égard des aspects artistiques et architecturaux des lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

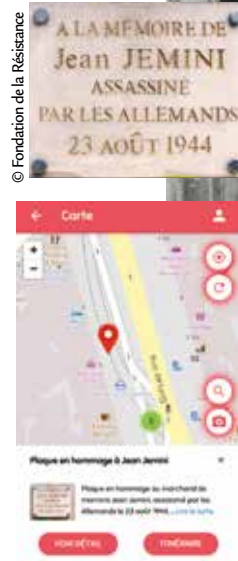
... à l'approche multimédia

À l'initiative de plusieurs résistants notoires, l'Association pour des études sur la Résistance intérieure (AERI) voit le jour en 1993. En 1994, l'AERI lance une opération nationale consistant à faire réaliser par des équipes locales, des cédéròms et dévédéròms sur la Résistance dans leurs départements. Ces projets intégraient le recensement et la mise en contextualisation des lieux de mémoire locaux. En janvier 2012, la Fondation de la Résistance reprend les activités de l'AERI dissoute et poursuit la campagne de réalisation de cédéròms départementaux et le Musée de la Résistance en ligne destiné à lui succéder. En septembre 2014, pour le 70^e anniversaire de la Libération, une carte interactive « Ile-de-France 1940-1944 » est mise en ligne avec pour objectif de recenser les plaques commémoratives, stèles et monuments liés à l'histoire de la Résistance et de la Libération dans la région francilienne. Fin 2014, cette carte est étendue à la France entière et devient une des entrées (onglet « lieux ») du Musée de la Résistance en ligne. À ce jour, cette carte recense et contextualise plus de 2250 lieux de mémoire.

En avril 2017, la Fondation de la Résistance lance un nouvel outil interactif et collaboratif qui montre encore une fois sa volonté de se doter de médias numériques innovants : l'application mobile « Lieux de mémoire 1940-1945 ». Moyen de découverte et d'enrichissement de l'histoire de la Résistance, cette application permet de géolocaliser les lieux de mémoire se situant à proximité et de découvrir les événements associés ; rechercher des lieux de mémoire dans d'autres secteurs géographiques ; photographier et envoyer à l'équipe du département AERI les lieux manquants, contribuant ainsi à l'enrichissement de l'application. Accessible à tous, cette application permet notamment aux collégiens et lycéens qui étudient cette période, d'aller dans les rues de leur ville avec leur professeur à la recherche des lieux de mémoire et de photographier les lieux non répertoriés, contribuant ainsi à l'enrichissement de notre mémoire collective.

Début 2020, face au succès rencontré par cette façon de valoriser les lieux de mémoire, la Fondation de la Résistance a lancé une nouvelle version de

© Fondation de la Résistance



Musée de la Libération de Paris, musée du général Leclerc, musée Jean Moulin/ Coll. Guillaume Cordier

Les combats de la libération de Paris achevés, de nombreux hommages de la population à ceux qui sont tombés voient le jour. Devant la porte de l'immeuble situé 2 bis rue de Lyon à Paris (XII^e) là où il fut tué lors des combats de la libération, un mémorial improvisé est dédié à Jean Jemini. Pérennisé par une plaque de marbre, ce lieu de mémoire est référencé sur l'application mobile « Lieux de mémoire 1940-1945 » qui permet de localiser toutes ces plaques, stèles et monuments tout en les contextualisant.

l'application mobile, améliorant ainsi son ergonomie et sa navigation et y apportant de nouvelles fonctionnalités grâce au soutien financier du conseil départemental des Hauts-de-Seine et du service départemental de l'ONACVG des Hauts-de-Seine

Comme le soulignait Jean Mattéoli, président de la Fondation de la Résistance de 1993 à 2006 : « Au-delà du témoignage historique, ces signes matériels constituent surtout un message, un miroir dans lequel notre société qui doit tant à ces héros peut retrouver le sens profond de ces actes, c'est-à-dire les valeurs morales et civiques qui les sous-tendaient. Par leur action, leur révolte, ces citoyens souvent inconnus avaient choisi tout simplement de faire leur devoir ». Ces lieux de mémoire disséminés sur l'ensemble du territoire national exhortent le passant à s'arrêter, lire l'inscription, méditer sur son contenu. Mais ce patrimoine demeure fragile. Ces stèles et plaques sont si bien ancrées dans notre paysage que nos regards ne s'attardent plus devant ces monuments devenus familiers. De plus, avec les ravages du temps comme l'oubli et la disparition des derniers témoins, l'avenir de ces lieux de mémoire risque d'être menacé. D'où l'intérêt d'utiliser les nouvelles technologies pour les faire connaître à un large public et ainsi les perpétuer.

Entretien avec le préfet Victor Convert sur le bilan et l'avenir de la Fondation de la Résistance

Affecté à la sortie de l'École nationale d'administration dans le corps préfectoral, Victor Convert a occupé plusieurs postes de préfet avant de présider l'Institut national d'études de la sécurité. Nommé directeur général le 2 avril 2003, il a travaillé aux côtés des quatre présidents qui se sont succédés à la tête de la Fondation de la Résistance: Jean Mattéoli, Pierre Sudreau, Jacques Vistel et aujourd'hui Gilles Pierre Levy.

Vous occupez la fonction de directeur général de la Fondation de la Résistance depuis 2003, quel regard portez-vous sur le bilan de ses réalisations?

À l'approche de ses trente années d'activités, la première réalisation de la Fondation de la Résistance est d'avoir pu inscrire dans la durée une Institution reconnue s'agissant de l'Histoire et de la Mémoire de la Résistance, et forte de sa résilience face aux aléas et incompréhensions qu'elle a dû surmonter.

Ses fondateurs n'avaient pas entendu mettre en place une nouvelle association d'anciens acteurs et témoins, mais créer un lien de soutien à la recherche historique et de développement d'opérations pédagogiques de transmission de ses valeurs pour approcher, sans cesse au mieux la réponse à des questions aussi essentielles que celles-ci pour l'histoire de notre pays:

- Comment a-t-il échappé à la guerre civile en 1944?
- Quel a été le réel comportement des Français, pendant l'Occupation, ni totalement résistant, ni totalement collaborateur, ni même attentiste?
- Comment expliquer, malgré la collaboration du régime de Vichy, que plus des trois-quarts des juifs résidant en France n'ont pas été déportés?
- Comment le refus purement patriotique au départ du général de Gaulle a évolué peu à peu

vers un programme de réformes économiques et sociales mis en œuvre dès la Libération?

Quels sont ses projets majeurs en cours?

On a vu page 11 la description plus ou moins détaillée des activités dont la diversité n'a de limites que dans les moyens que nous pouvons leur affecter.

Parmi les majeures, citons, pour la recherche, les colloques scientifiques, ainsi que les dossiers thématiques inclus dans chacune de nos Lettres trimestrielles. Pour la transmission des valeurs, le Concours national de la Résistance et de la Déportation, avec les actions en direction des enseignants pour maintenir la mobilisation. Pour tous, l'existence sur la Toile d'un Musée de la Résistance en ligne sans cesse amélioré pour ses expositions thématiques, ainsi que des expositions par panneaux conçus pour circuler dans tout le pays.

Quels sont les défis auxquels elle aura à faire face dans les années à venir?

Il y en a deux: le premier découle de son rapprochement, ou non, et suivant quelles formes, au nom du principe que l'union fait la force, avec



Photo Frantz Malassis

Le préfet Victor Convert.

d'autres institutions similaires dédiées aux hauts faits héroïques ou tragiques de la Seconde Guerre mondiale. La Fondation de la Résistance pour sa part y est prête. Mais pour se rapprocher, il faut être au moins deux, sinon trois...

Le second défi est d'ordre financier: La Fondation de la Résistance a été sous-capitalisée dès le départ, du moins eu égard à l'ambition de ses fondateurs. Elle a néanmoins connu, dans les années 2004-2008, une période faste où le niveau de la bourse, des aides publiques et du mécénat privé lui procuraient au total des ressources abondantes. Cette situation est révolue et il lui faut, chaque année, assumer des choix difficiles pour se concentrer sur l'essentiel.

Les articles publiés dans cette revue ne peuvent être reproduits sans l'autorisation préalable et écrite du directeur de la publication. Les auteurs sollicités par le comité de rédaction sont responsables du contenu de leurs articles. Malgré toutes les démarches entreprises, la Fondation de la Résistance n'a pas pu retrouver les ayants droit de certaines photographies et œuvres graphiques. Les personnes disposant de ces droits peuvent prendre contact avec la Fondation de la Résistance.

Éditeur: Fondation de la Résistance
Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993.
Sous le Haut Patronage
du Président de la République
30, boulevard des Invalides
75007 Paris
Téléphone: 01 47 05 73 69
Télécopie: 01 53 59 95 85
Site internet: www.fondationresistance.org
Courriel: contact@fondationresistance.org
Directeur de la publication
Gilles Pierre Levy, Président
de la Fondation de la Résistance.
Rédacteur en chef: Frantz Malassis.

Comité de rédaction:
Fabrice Bourrée, Fabrice Grenard,
Frantz Malassis, Hélène Staes.
Contributeurs: Claire Andrieu,
Marie-Claire Ruet, Victor Convert.
Fichier des abonnés: Marie-Christine Vignon.
Maquette et impression:
humancom - 2 bd du général de Gaulle
92120 Montrouge.
Revue trimestrielle.
Abonnement pour un an: 20 €.
n° 100: 5,50 €
Commission paritaire: n° 1120A07588
ISSN 1263-5707
Dépôt légal: mars 2020

3	1
4	2
5	

En couverture:

1 - Le journal clandestin *Libération* n°46 de mai 1944 publie *in extenso* le programme du Conseil national de la Résistance, base de réformes économiques et sociales à la Libération. *Coll. Fondation de la Résistance.*

2 - Lors des Journées annuelles de la Fondation de la Résistance de 2009, des élèves du lycée Lalande de Bourg-en-Bresse (Ain) ont évoqué l'engagement de leurs aînés par la lecture de textes rédigés à partir de témoignages collectés auprès de résistants. Les échanges entre Pierre Figuet, résistant-déporté, et les lycéens se sont poursuivis après l'évocation. Ce lycée, décoré de la médaille de la Résistance française, est très attaché à cette période historique comme en témoigne sa participation régulière au Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD). *Photo Frantz Malassis.*

3 - Initié et soutenu par la Fondation de la Résistance, qui s'est toujours efforcée d'encourager la recherche historique, le *Dictionnaire historique de la Résistance*, paru en 2006, permet d'aborder la Résistance dans toute sa diversité. ©Robert Laffont

4 et 5 - Depuis 1993, la Fondation de la Résistance réalise une brochure pédagogique à visée nationale, diffusée à plusieurs exemplaires dans tous les établissements scolaires concernés, afin d'aider les élèves préparant le CNRD. © Fondation de la Résistance